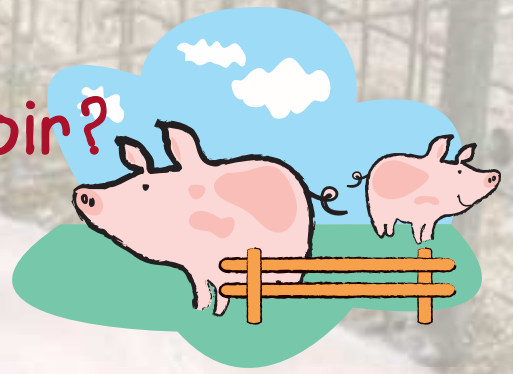


Transport vers un abattoir? Jamais sans ICA*



Renseignements nécessaires:

1. statut de l'exploitation (Aujeszky, IBR...)
2. état sanitaire des animaux (troubles respiratoires, boîteries, taux de mortalité...)
3. médicaments ou traitements administrés
4. survenance des maladies à implication de santé publique
5. résultats de labos pertinents pour la santé publique
6. expertises à l'abattoir des animaux de l'exploitation précédemment abattus
7. données de production pertinentes au plan sanitaire
8. coordonnées du vétérinaire d'exploitation



24h à l'avance



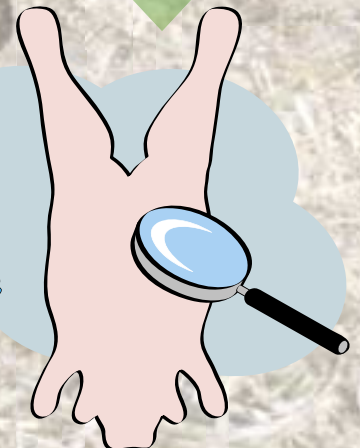
par lettre



par fax



par courriel



Sécurité sanitaire
à l'abattage

* ICA = Information Chaîne Alimentaire

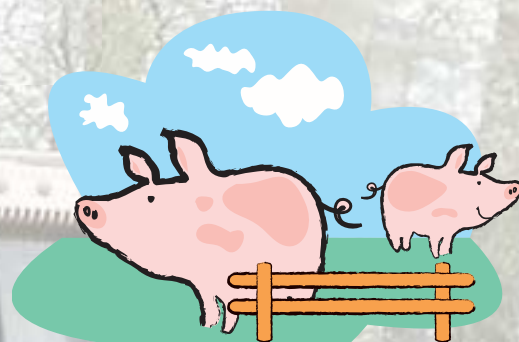


Agence fédérale pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

L'assurance pour le consommateur passe par la confiance dans l'éleveur

En complétant correctement votre ICA
avant tout transport vers l'abattoir, vous

- x Facilitez la gestion sanitaire de l'abattoir
- x Rendez l'expertise plus performante
- x Participez à la mission collective de mettre sur le marché des produits sains
- x Apportez aux consommateurs une assurance de la transparence de **vo**tre production



10 minutes de «papiers»...
un pas de plus vers la sécurité
une preuve de qualité



Agence fédérale pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire